

Séance du 13 mai 2024

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au conseil municipal	en exercice	qui ont pris part à la délibération
33	32	28

Date de la convocation : 07.05.2024  
Date d'affichage : 07.05.2024  
Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture le :

L'an deux mille vingt-quatre et le treize mai à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Michel BISSON, Maire,

**PRESENTS** : Monsieur BISSON, Madame THOBOR, Monsieur FLAHAUT, Madame LENGARD, Monsieur NIANE, Madame DUCLAU, Monsieur NIATI, Madame LITWINSKI, Messieurs BIANCHI, LAUBERTHE, Madame HULIN, Monsieur GOUET-YEM, Madame VESSAH, Monsieur CAMPEIS, Madame HABERT, Monsieur AGARD, Mesdames SOUFI, AUDET, Monsieur EDOM, Mesdames BITTY KOUAKOU, BETHUNE, Monsieur NDOYE, Madame ARPACI, Monsieur LAVICTOIRE.

**PROCURATIONS** : Madame RHOUN pour Madame LENGARD, Monsieur VEY pour Monsieur BISSON, Madame KOMBO-TSIMBA pour Monsieur NIATI, Monsieur JLASSI pour Monsieur NDOYE.

**ABSENTS** : Monsieur ABDELLAOUI, Mesdames THELUS ROSINEL, AWALE GUEDEI, Monsieur AMIENS.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Madame HULIN.

**Objet de la délibération**

Signature de la convention d'objectifs et de financement avec la Caisse d'Allocations Familiales de Seine-et-Marne relative à la prestation de service unique « Etablissement d'accueil du jeune enfant 0-6 ans » pour le Multi-accueil pour la période du 01/01/2024 au 31/12/2026

Rapporteur : M. Bisson

N° 2024-34

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la proposition de convention de la Caisse d'Allocations Familiales de Seine-et-Marne transmise par courriel en date du 14 février 2024,

**CONSIDÉRANT** qu'il convient de renouveler la convention d'objectifs et de financement du Multi-accueil avec la Caisse d'Allocations familiales pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2026 afin que la commune puisse prétendre au versement de la prestation de service établissement du jeune enfant 0-6 ans,

Après l'avis de la Commission générale en date du 29 avril 2024,

Après en avoir délibéré,

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

**DECIDE**

**Article 1<sup>er</sup>** : D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention d'objectifs et de financement relative à l'établissement d'accueil du jeune enfant 0-6 ans pour le Multi-accueil avec la Caisse d'Allocations Familiales de Seine et Marne pour les années 2024 à 2026 et tout acte relatif à cette affaire,

**Article 2** : Dit que les crédits correspondants sont inscrits au budget municipal sur l'exercice en cours et les exercices concernés suivants.

Le Maire :

- > Certifie, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération.
- > Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa date de validité.

  
Le secrétaire de séance  
Delphine HULIN

  
POUR EXTRAIT CONFORME  
LIEUSAIN, le 13 mai 2024  
Le Maire,  
Michel BISSON